

Marseille, le 04/05/2026.

BUDGET BLOQUE : LA FSU SAISIT LE PREFET !

Suite au refus des élus métropolitains d'adopter le budget, la situation entre désormais dans un cadre exceptionnel :

➤ **C'est au préfet d'intervenir pour arrêter le budget de la Métropole.**

➤ 👉 **LA FSU PREND SES RESPONSABILITÉS**

La FSU a officiellement saisi le Préfet pour demander un rendez-vous et porter **les inquiétudes des agents au plus haut niveau de l'État.**

👉 **NOS ALERTES SONT CLAIRES :**

- Risques sur l'emploi, notamment des contractuels
- Menaces sur le pouvoir d'achat (régime indemnitaire, primes)
- Risque de perte de compétences
- Dégradation des perspectives de carrière

👉 **LA FSU TOUJOURS MOBILISÉE**

➤ Après les élus, **la FSU continue de porter la voix des agents au cœur même de l'État.**

AGIR POUR NE PAS LAISSER LES DECISIONS SE PRENDRE SANS LES AGENTS

Marseille, le 29/04/2026.

Objet : Demande de rendez-vous.

Monsieur le Préfet,

Suite au refus des élus métropolitains d'adopter le budget de la collectivité, nous sollicitons, en notre qualité de premier syndicat représentatif des agents de la Métropole, un entretien avec vous, ou avec le membre de vos services que vous jugerez le plus à même de répondre à nos préoccupations.

En effet, cette situation exceptionnelle, qui va entraîner l'intervention de l'État dans le cadre des dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales, suscite de vives inquiétudes parmi les agents que nous souhaitons partager avec vous.

Celles-ci portent notamment sur l'emploi des agents contractuels, le pouvoir d'achat — en particulier au regard du régime indemnitaire — ainsi que sur les risques de pertes de compétences et de dégradation des perspectives de carrière.

Au regard de ces enjeux, qui affectent directement la continuité et la qualité du service public, nous souhaiterions pouvoir vous exposer plus précisément notre analyse et nos points de vigilance.

Nous nous tenons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous à votre meilleure convenance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.



LA POSTE
LETTRE RECOMMANDÉE
PREUVE DE DÉPÔT

Numéro de la LR : 87500145258416U

Expéditeur de la lettre recommandée
FSU TERRITORIALE AMP METROPOLE
18 AVENUE ROBERT SCHUMAN
13002 MARSEILLE

Destinataire de la lettre recommandée
Préfecture de région PACA
M. le préfet J. WITKOWSKI
PLACE FELIX BARET
CS30001
13529 MARSEILLE CEDEX 06

Date de dépôt : 01/05/2026
Heure de dépôt : 15:36
Etablissement de dépôt : PARIS DIR BU COURRIER NEW DASC

Poids : 15 g Niveau de garantie : RI Prix : Avis de réception

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles sur le site assuraposte.fr.

La Poste - SA au capital de 5 887 785 892 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS



Serge TAVANO
Secrétaire général